



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 17 juin 2022

Sécheresse : maintien des niveaux d'alerte sécheresse pour 3 zones en Loir-et-Cher, renforcement sur une zone et déclenchement d'une nouvelle zone d'alerte.

Depuis le déclenchement de la vigilance le 6 mai dernier, les indicateurs globaux montrent que la situation hydrologique reste dégradée :

- le bulletin hydrogéologique du suivi des nappes d'eau souterraines édité par la DREAL Centre-Val de Loire le 5 juin 2022 montre des indicateurs en baisse pour le département du Loir-et-Cher (indicateurs de la Beauce Blésoise et Craie Loir-et-Cher) ;
- les pluies récentes n'ont pas permis la recharge des cours d'eau, les niveaux de l'ensemble des cours d'eau continuent de baisser ou au mieux de stagner pour 3 d'entre eux. En particulier, les niveaux du Cher, du Cosson et de la Braye baissent rapidement, de façon préoccupante ;
- les prévisions de pluies attendues dans les 10 prochains jours restent faibles, avec de fortes chaleurs par ailleurs.

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, les niveaux suivants sont maintenus par arrêté préfectoral :

*** alerte simple (DSA) pour les bassins de la Brenne, de la Masse et de la Cisse amont.**

Les niveaux suivants sont déclenchés par arrêté préfectoral :

*** alerte simple (DSA) pour le bassin Affluents Loire amont ;**

*** le bassin des Mauves passe de l'alerte renforcée au niveau de crise. C'est la première zone du département à atteindre ce niveau cette année.**

En Beauce blésoise, le seuil d'alerte a été franchi la semaine dernière, entraînant des restrictions agricoles sur ce secteur. Ainsi conformément à l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2022 relatif aux mesures coordonnées de restriction provisoire des prélèvements dans les complexes aquifères de Beauce centrale et de Beauce blésoise, les prélèvements pour l'irrigation en Beauce Blésoise sont interdits du dimanche à 8h au lundi à 8h, soit 24 heures consécutives.

De manière générale, et en lien avec la vigilance déclenchée le 6 mai, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usagers extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.

Pour informations : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Modification-des-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-eau>

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41